



Public cible :

Gestionnaires conseils
opérateurs sociaux (TC
action sociale)
Gestionnaires maîtrise des
risques. Autres métiers AS

Pré-requis :

Occuper une fonction dans
les métiers de l'action
sociale.

Modalités pratiques

Durée : environ 10 heures
en e-learning / Contacter
l'EGOC pour les modalités
de programmation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

E-learning

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:

0 €

Modalités animation :

A distance / Autoformation
sur la plateforme Syfadis

Intervenant :

Effectif :

1 groupe d'agents Caf

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

Programmation module e-
learning à partir de fin mars
2025

Tarifcation :

0 €

AFC - Bloc gestion vérification - Socle Commun Action Sociale

MAJ : Mardi 14 janvier 2025

Objectifs professionnels :

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Expliquer l'organisation, les missions et le fonctionnement de la branche Famille et sa place au sein de la Sécurité Sociale
- Identifier ses missions et ses interlocuteurs dans le domaine de l'Action sociale, ainsi que les outils et premières notions nécessaires pour exercer

Contenu :

Programme des modules e-learning (via Syfadis) « Socle commun action sociale (environ 10 heures) :

MODULE « ENVIRONNEMENT »

Partie 1 - L'évolution socio-démographique de la France (15 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les éléments clés socio-démographiques de la population française d'aujourd'hui

Partie 2 - La protection sociale et la Sécurité sociale (40 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De citer les enjeux de la protection sociale
- D'expliquer les étapes historiques de la construction de la Sécurité sociale
- D'identifier et de situer les branches de la Sécurité sociale

Partie 3 - La branche Famille (1 heure)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'expliquer les étapes historiques de la mise en place des allocations familiales
- De distinguer les missions de la branche Famille et plus particulièrement celles de l'action sociale

- D'identifier le cadre général de l'action sociale et les nombreux partenaires associés

Partie 4 - La Convention d'Objectifs et de Gestion (10 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les principes et le fonctionnement de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog)

Partie 5 - Le financement de la branche Famille (10 minutes)

A la fin de cette partie, l'agent sera capable :

- De saisir les enjeux de la gestion financière de la branche Famille
- D'identifier les sources et les fonds de financement de la branche Famille

Partie 6 - L'évaluation des Caf et le contrôle budgétaire (10 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De distinguer les différentes évaluations faites aux Caf
- D'identifier les étapes et outils nécessaires au contrôle budgétaire en action sociale

MODULE « METIERS »

Partie 1 - Les métiers de l'action sociale (1 heure)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De décrire les missions des principaux métiers de l'action sociale des Caf
- D'identifier des exemples de coopérations entre les métiers de l'action sociale des Caf

Partie 2 - Le cadre budgétaire (25 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les généralités sur le financement des aides payées par l'action sociale des Caf et leurs modalités de suivi et d'évaluation

Partie 3 - La réglementation en action sociale (3 heures)

- Petite enfance : environ 1 heure
- Enfance et jeunesse : environ 45 minutes
- Soutien à la parentalité : environ 40 minutes

- Animation de la vie sociale : environ 15 minutes
- Pilotage et territoires : environ 15 minutes
- Fonds publics et territoires : environ 05 minutes

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier l'ensemble des aides financières collectives (prestations et subventions) proposées par les Caf aux partenaires dans le cadre de l'action sociale
- D'appréhender la réglementation en termes d'objectifs, d'éligibilité et de modalités de calcul
- De distinguer la part de financement et de dépenses associées relatives à chaque aide financière

Partie 4 - Le contrôle interne de la branche famille - Nouveauté 2025 (45 minutes)

Partie 5 - Le dispositif de contrôle interne pour l'action sociale - Nouveauté 2025 (45 minutes)

Partie 6 - L'environnement du système d'information (15 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les outils du quotidien et leurs usages pour l'exercice du métier

Partie 7 - Les principes de la comptabilité et de l'analyse financière (1 heure 15 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les principaux mécanismes et les logiques de la comptabilité d'une structure
- De différencier des documents comptables
- De lire la comptabilité générale d'une entreprise ou d'une structure
- De déterminer les principaux ratios financiers pour analyser la situation financière d'une structure.

Méthodes mobilisées :

Activités pédagogiques à effectuer à distance :

Apports théoriques

Activités interactives

Quiz

Assistance technique ou administrative : Anne-Laure LECONTE ou votre service
RH/Formation ou votre service informatique local

Assistance pédagogique (contenu, activités du module) : Donatien FORET / Réjane
BEAUGENDRE

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le
formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le
niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de
l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives
et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite
permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au
regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action
sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation
de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités
d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour
l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche
informatrice du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page «
[Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse
dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les
sessions INTER).



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement
aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**